LOI TRAVAIL...

ça bouge encore !

L'Unsa s'est battue pour que la première version de la loi travail évolue en faveur des salariés. La deuxième version du texte présente de réelles avancées, mais il peut encore changer.

L'utilisation de l'article 49.3, lors de la première lecture à l'Assemblée, interrompt le débat pourtant nécessaire sur un texte essentiel. Ce texte doit encore être examiné par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale en seconde lecture. L'Unsa poursuivra son travail de lobbying en direction des sénateurs, des députés, de la commission mixte paritaire et du gouvernement. **Le 49.3 sera certainement encore utilisé, mais le texte proposé par le gouvernement peut évoluer, l'Unsa sera au rendez-vous.**

Notre objectif est de renforcer le rôle des branches pour sanctuariser la hiérarchie des normes en supprimant : la procédure de validation des accords d'entreprise par referendum, l'introduction de la jurisprudence actuelle modifiant la définition du licenciement économique, des dispositions concernant l'accord de préservation et de développement de l'emploi.

25 mai 2016

Retrouvez l'analyse et l'action de l'Unsa

www.unsa.org

SE-Unsa Versailles 10-12 rue Rodier, 75009 Paris / ac-versailles@se-unsa.org

01 53 72 85 35 (mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h)